L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 20 JUIN 1885.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 17 juin.
ST SIMON, Durand, mercredi, 24 juin.
OLINDE RODRIGUES, mercredi, 1er juillet.
NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 8 juillet.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris).... $80 et $100
Deuxième classe.... $60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

North German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREMEN ET GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $33.

Les consignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les consignés.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

C. STOCKMEYER
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

Compagnie Bordelaise

LIGNE DIRECTE POUR BORDEAUX.

Chateau Lafitte. Chateau Yquem.
Chateau Margaux. Chateau Léoville.

Le **Chateau Margaux** partira de New-York mercredi, 1er juillet à 7 a. m.
L. A. FOURNIER, Agent,
27 mars—3m 163 rue Gravier.

Ligne Commerciale Française.

HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET NLLE-ORLEANS.

Le **Steamer PARIS, du port de 3400 tonneaux,**
Capitaine ARTUR,
Partira pour le Havre vers le 20 juin.

Passage de la Nlle-Orléans au Havre, avec nourriture, vin, lit etalliterie, ustensiles pour manger et boire: 1ere classe, $100 : 2me classe $60.

La compagnie se réserve le droit de changer sans avis le jour du départ.

Pour renseignements, billets, etc. s'adresser à
S. V. FORNARIS & CO., Agents.
16mai—1m 193 rue Gravier.

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis,
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers, $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

K. MILLER & CO, 35 Carondelet, ou J. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov — 3m

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 24 juin à 9 A. M.

Cette ligne se compose des steamers KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS

KNICKERBOCKER
Capt. F. Kemble.

Part du même quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1½ P. 0/0
Passage—Cabine.... $40
Entrepont.... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
Coin Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis NEW CAMELIA,
Capitaine Hanover,

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1885.

La vapeur partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées.

TRAINS
Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Lewisburg, Old Landing.... 1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville, Madisonville et Lewisburg, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing.... 4 p. m.

EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing.... 8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing.... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville.... 6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement.... 6 p. m.

RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.... 5 a. m.
Laissera Old Landing, Mardis et Vendredis.... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches.... 2 p. m.

L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour.... 50 cts.
JOURS D'EXCURSION, aller et retour 50 cts.
Enfants moitié prix.

Le frêt est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
1ermai— 47 rue Carondelet.

LEON OUEYROUZE.

MARCHAND EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
17 RUE DECATUR.

PHARMACIE DUCONGE.

A. CARROUCHE, Sr.,

39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,
PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables ; je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La mixture anti-cholérique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.
1er sept—1an **A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres, N.-O**

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

—CHEZ—

FRANTZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis **MONOGRAMMES** gravés aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.
28 déc

MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET WHARF DE COVINGTON.

Commençant le 1er juin 1885.
Le Nouveau Steamer Solide et Rapide

GROVER CLEVELAND.

A. Perkins, capitaine. Gus. Oertling, commis. Partira de West End à l'arrivée des trains de la ville comme suit:

TRAINS.
Mardis et Vendredis, pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Wharf de Covington.... 1 p. m.
Jeudis et Samedis, pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Covington Wharf.... 3½ p. m.

EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Covington Wharf.... 8 a. m.
Dimanches, 2 voyages seulement à Mandeville, à.... 7 a. m. et 3 p. m.
Mercredis, pour Mandeville et Covington Wharf.... 7 p. m.
Dimanches, pour Covington Wharf directement.... 8 p. m.

RETOUR.
Laissera Covington Wharf Lundis, Jeudis et Samedis.... 3½ a. m.
Laissera Madisonville Mercredis et Vendredis.... 5 a. m.
Laissera Covington Wharf excursion de Mercredis.... 3 p. m.
Laissera Mandeville excursion de dimanches.... 12 m. et 7 p. m.

L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET, aller ou retour.... 50 cts.
JOURS D'EXCURSION, aller et retour.... 50 cts.
Le frêt est reçu journellement à la station du chemin de fer de la rue du Canal.
Les billets achetés le Samedi sont valables pour le retour le Lundi.
Diligences pour Abita Springs.
H. OERTLING & SON, agents,
24 mai 3m No. 429 rue Julie.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
CHAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, secrétaire.

Pour Donaldsonville, ASSOMPTION.
Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.

Bayou Lafourche, WHISPER.
Part tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et les VENDREDIS, à midi.
Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour les bateaux ci-dessus nommés.
20 janv— B. RIVET, Agent.

BAYOU LAFOURCHE.
PACKET INDEPENDANT POUR LE BAYOU LAFOURCHE.
POUR THIBODAUX, NAPOLEONVILLE, et tous les débarcadères intermédiaires—Le No 1 bateau à vapeur à fret

E. W. FULLER,
J. B. Dumestre, Capitaine, Jno. Gugel, Commis.
Part tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à midi.
Pour le fret, s'adresser à A. M. HALLIDAY, Agent, No 82 rue Gravier. Téléphone No 784. Le bateau communique à Thibodaux avec le Alice Le Blanc.
Savrill

HAUT DE LA COTE.
PACKET INDEPENDANT POUR LA COTE ET LE BAYOU LAFOURCHE.
POUR DONALDSONVILLE, Pointcourtville, Napoleonville, Thibodaux et Lockport—Le flo Marchon

MABEL COMEAUX.
E. J. Comeaux, capitaine. T. K. Voorhees, commis.
Part tous les MARDIS à 5 heures P. M. et les SAMEDIS à 1 heure P. M., descendant la côte, les LUNDIS et JEUDIS.
Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à W. J. COMEAUX, pied de la rue du Canal, agent. Aucun compte ne sera payé s'il n'est autorisé par le capitaine ou le premier commis.
9 mai—1y

GRANDE ILE.
GLANDE ILE — Le fin marcheur portant la malle des Etats-Unis et voyageant le jour,

JOE WEBBE.
A. E. Hotard, capitaine. Frank Kranz, commis. part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, du pied de la rue St Louis à 8 heures a. m. précises, via le canal Socola, revenant les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS via le canal de la Compagnie. Prix du voyage, $2 ; repas extra. Excursion tous les Samedis. Prix pour aller et retour, inclus les repas à l'hôtel et à bord du bateau, $8. 17 mai—2m

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.... Président
CHAS. H. DOLSEN.... Vice-Président
CHAS. E. RICE.... Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling	James T. Rodd.
Geo. W. Sentell.	Samy H. Kennedy.
W. B. Conger.	Alfred Moulton.
C. Marinoni.	W. R. Lyman.
Harry L. Flash.	Chas. H. Dolsen.
J. J. Reiss.	S. C. Coulon.
Lucien Delery.	Charles Newman.
N. D. Wallace.	M. Gillis.
R. F. W. Bachman.	C. K. David.
Wm. Garig.	A. Rosenfield.
John D. Fisher.	Chas. A. Rice.
Joseph Hohn.	Charles M. Whitney.
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
5juin—1an

CHEMINS DE FER

Chemin de fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART.
Commençant le 14 juin 1885.

Départs de la jonction Pont'train.	Départs de Milneburg.
5:30 a. m.	5:00 a. m.
7:00 a. m.	6:30 a. m.
8:00 a. m.	7:30 a. m.
9:30 a. m.	8:30 a. m.
10:30 a. m.	10:30 a. m.
11:30 a. m.	11:00 a. m.
1:00 p. m.	12:30 p. m.
2:00 p. m.	1:30 p. m.

Les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 heures p. m. jusqu'à minuit.
O. M. DUNN, Président.
C. L HUMPHREY, Maître de train.
17 juin—

Mississippi Valley Route.

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

No 1 arrive..7:05 P. M. | No 2 leaves 8:35 A. M
No 3 ".... 9.15 A. M. | No 4 ".... 6:00 P. M
No 5 ".... 10:40 A. M. | No 6 ".... 4:50 P. M

Les trains Nos 1, 2, 3 et 4 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Les Nos 3 et 4 ne s'arrêteront pas entre la Nlle-Orléans et Baton Rouge pour recevoir ou débarquer des passagers. Entre Baton Rouge et Memphis, ils ne s'arrêteront qu'aux stations régulières pour débarquer des passagers et n'en prendront que quand ils seront signalés. Les trains Nos 1 et 2 s'arrêteront à toutes les stations régulières ou stations dites Flag Stations lorsqu'ils seront signalés. Les Nos 1 et 2 se relient à Ethel avec des trains pour Clinton, et à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Road. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se relient à Vicksburg avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific et Vicksburg & Meridian Rail Road. Les trains 3 et 4 se relient à Leland aux embranchements pour Huntington et Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.

Tous les trains arriveront à et partiront du dépôt des passagers, rue Poydras.
JOHN BRADLEY
Surintendant de Division.
A. J. KNUPP,
G. F. P. Agent.
R. F. REYNOLDS,
Agent Général. 13déc—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans. | Arrivée à la N.Orléans.
No 1.... 9 10 a m | No 4.... 7:40 a m
No 2.... 7:35 p m | No 2.... 6.40p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.

Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Merchants' Mutual Insurance

COMPANY OF NEW ORLEANS.
No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year:—	
On fire risks....	$232,018 08
On marine risks....	13,821 98
On river risks....	14,786 77
Total premiums....	$260,626 83
Less unearned premiums....	72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885....	$188,309 83

LOSS PAID.

On fire risks....	$88,456 91	
On marine risks....	2,490 26	
On river risks....	7,579 44	
Taxes and expenses less interest....	28,786 34	
Reinsurances and return premiums....	28,632 98	
		$155,975 93
Profit....		$32,333 90

The company has the following assets:

Real estate....	$253,293 51
Bank, railroad and other stocks....	96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge....	124,446 06
Bills receivable....	56,228 22
Premiums in course of collection....	40,737 35
Stock of Vallette Dry Dock Company....	11,362 50
Judgments....	4,335 00
Cash on hand....	39,822 13
	$616,410 07

The company has paid five per cent interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribe before me the 9th day of June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public

DIRECTORS.

John B. Lallande,	D. Fatjo,
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Bassetti,
Chas. Lafitte,	Alden McLellan,
D. A. Chaffraix,	B. W. Taylor.

13juin—

BASILE BARES

N° 84 - - Rue-Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brévété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
8nov—

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, RODOLPH WOBSTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:
Actif.... $4,407,800 24
Passif.... 2,670,383 44
Surplus.... $1,737,416 78

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident
Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1884. —1an

Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

Bureau, 33 rue du Camp.

Dixième Etat de situation annuel.

CONFORMEMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette compagnie publie le tableau de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1884:

Primes reçues pour risques d'incendie.		$133,389 32
Primes reçues pour risques de rivières.		19,141 87
Primes reçues pour risques de mers..		9,295 52
Moins primes reçues....		$160,826 4
Ajouter sauvetage et profit et pertes....		31,614 75
		$192,441 17
Moins—		
Pertes sur les incendies....	$ 70,143 61	
Pertes sur les rivières	16,853 52	
Pertes sur les mers..	11,198 49	
Escompte....	19,823 32	
Réassurances....	17,984 96	
Primes remboursées.	10,031 14	
Dépenses commissions, taxes, loyers, Bureau des Réassureurs, Babcock et Corps de Patrouille etc, moins l'escompte et l'intérêt....	18,147 74	
		164,182 78
		$28,258 39

La Compagnie a l'actif suivant:

Actions du capital....	8,664 24	
Prêts sur collatéraux et hypothèques....	144,593 09	
Immeubles....	9,950 00	
40 actions de l'Exposition....	1,000 00	
Comptant en banque.	101,728 26	
Billets à recevoir....	9,024 24	
Installation de bureau	4,369 90	
Primes en voie de collection....	40,778 51	
		$320,118 24
Passif—		
Capital....	150,000 00	
Réserve pour les primes non échues, fonds de réserve et surplus....	141,859 85	
Réserve sur les pertes non ajustées....	5,825 26	
Intérêt et dividende non réclamés, payable sur demande et au crédit du stock, ainsi que déclaration en est faite ici.	22,433 13	
		$320,118 24

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, le 21 janvier 1885.
W. O. HART, Notaire.

Nlle-Orléans, 21 Janvier 1885.

A une réunion de la Direction, ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur demande:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt-dividende sur le capital payé, formant un total de (15 pour cent) quinze pour cent par an.

Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende sur les primes de participation.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	Alf. H. Isaacson,
Léon Bertoli,	Phil. Beck,
H. H. Bisthorst,	I. N. Marks,
Peter Blaise,	John Fitzpatrick,
P. Egan,	A. A. Maginnis,
H. Eilermann,	T. Prudhomme,
C. Taylor Gauche,	A. H. Seward
Chas Hemard,	Otto Thomas,
	Wash Marks.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms!

By Mail—Payable in advance, postage prepaid,

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1 50; three months, 75 cents.

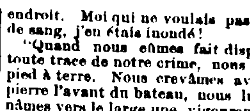

ASSURANCES

SECOND ETAT ANNUEL
—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Sud

(Southern Insurance Company.)
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX.... No 31 RUE DU CAMP.

La Compagnie publie, conformément à ce que prescrit sa charte, l'exposé suivant des opérations de l'année exp rée le 31 décembre 1884:

PRIMES REÇUES

Sur les risques d'incendie....		$302,906 58
Sur les risques de rivières....		13,412 75
Sur les risques maritimes....		11,211 01
		$327,529 34
Ajouter primes non acquises de 1883....		47,335 11
Total des primes....		$374,864 45
Ajouter—		
Intérêt et escompte....	$17,430 94	
Profits et pertes....	909 98	
		18,340 92
Total des recettes....		$393,205 37
Moins—		
Pertes d'incendie ayées....	$100,043 98	
Pertes rivières payées....	2,551 32	
Pertes maritimes payées....	1,530 87	
Total des pertes payées....	$104,126 17	
Cancellations et réassurances....	36,907 03	
Réfaction et commission....	39,850 07	
Taxes et licences....	3,987 00	
Dépenses de bureau et d'agences Board of Underwriters, machines, Babcock et corps de patrouilles, loyer, annonces, contributions, etc....	27,706 27	
		212,576 54
Excédant....		$80,628 84

Divisé comme suit;	
Réservé pour primes non acquises	$49,279 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées....	16,336 39
Dividende-intérêt payé en juillet 1884....	5,475 99
Dividende-intérêt payable en janvier 1885....	8,296 39
Réservé pour comptes douteux....	1,240 50
	$80,628 83

ACTIF.

$30,000 Bonds des Etats Unis 4 p. cent....	$36,000 00
$62,000 Bonds consolidés de la ville (Crossman issue)....	62,430 00
$12,000 Consolidés de la Louisiane....	8,060 00
Billets pour actions payables à dates déterminées....	50,100 00
Prêts sur demande garantis par nantissement....	102,225 00
Prêts sur nantissement à 60 jours	22,850 00
Prêts sur première hypothèque affectant des propriétés de valeur situées en ville....	5,000 00
20 actions du capital de l'Exposition Universelle....	500 00
Bons St Bernard Steam Engine Fire Company....	50 00
Primes en voie de collection....	33,094 31
Meubles de bureau, accessoires, coffres, mappes, etc....	3,333 81
Réclamations en suspens....	3,740 50
Argent comptant....	54,207 35
	$381,700 97

PASSIF.

Capital....	$300,000 0
Fonds de réserve....	3,358 80
Dividendes non réclamés....	2,191 23
Réservé pour primes non acquises....	49,279 56
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées....	16,336 39
Intérêt-dividende payable en janvier 1885....	8,296 3
Réservé pour comptes douteux....	1,240 50
	$381,7 0 97

L'exposé précédent est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce quatorzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt cinq.
W. J. CASTELL, Notaire.

Nlle-Orléans, Lne, 14 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 12 janvier, 1885, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande, à prendre sur les profits de l'année 1884, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le capital payé jusqu'au 31 décembre 1884, faisant HUIT POUR CENT pour l'année.
9jan— SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

SCIENTIFIC AMERICAN

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.
Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse, elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au-dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

† FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.
1er mai 1885.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Contre les RHUMES, maladies de POITRINE, DOULEURS, RHUMATISMES, FOULURES, PLAIES, BRULURES, ŒILS DE PERDRIX. Dépot central: rue St Merri 30, à Paris. *New Orleans, MM. Rivet, Carrouch* et toutes les *Pharmacies*.

LA FÉCULE DUTAUT

Est le meilleur Aliment des Enfants

20 ans de succès. — Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. Elle se digère très-bien. N'aigrit jamais, et prévient vomissements et diarrhées, même à l'époque de la dentition. — Vente en gros: Mme DUTAUT, à Choisy, près Paris. — Dépôt à New-Orléans, Pharmacie SAINT-CYR-FOURCADE, 315, Canal-Street.

VICHY

Administration: PARIS, 22 Boulevard Montmartre.

Grande-Grille—Affections lympathiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BRULATOUR, MARCEL MAJEAU.

INJECTION AU MATICO DE GRIMAULT & Cie

Exclusivement préparée avec les feuilles du **Matico** du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les *écoulements* les plus rebelles.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane: qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose

Pour les femmes,

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes,

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

J. R. Douglas vs Ses Créanciers. | No 14 586 Division —.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire John Reginald Douglas soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq. notaire en cette ville, JEUDI, le 9ème jour de Juillet 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit John Reginald Douglas soient suspendues et que Thomas M. Gill, esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge
Pour copie conforme:
7 juin—3f JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ASSURANCES.

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Primes d'incendie....	$664,118 33	
Primes maritimes....	227,403 48	
Primes de rivières.	37,708 99—	$929,230 80
Primes acquises pendant l'année 1882....		281,117 08
Total des primes....		$1,110,342 83
A déduire—		
Réservé pour risques non échus.	$316,097 92	
Primes remboursées	88,840 82	
Réassurances....	167,917 84—	473,456 58
Primes acquises....		$634,886 24
A ajouter:		
Intérêt sur placements....	$33,382 42	
Sauvetage....	7,713 48—	41,096 90
Revenu net....		$675,983 14
A déduire—		
Pertes par le feu..	$322,156 56	
Pertes maritimes...	107,175 30	
Pertes de rivières..	17,745 6	
Total des pertes..	$447,077 51	
Réfaction, commissions taxes, etc., dépenses....	212,556 33—	660,633 84
Profits nets....		$ 15 349 30
A ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50 000 de dividendes....		88,205 15
Total du surplus....		$103,553 45
A déduire—		
Pertes ajustées, non payées et en litige....		58,438 46
Surplus net....		$45,114

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DÉCEMBRE 1883.

Argent en banque.	$94,189 38	
Bons 4 - 0r0 des Etats-Unis....	48,000 00	
Bons de New Orleans Waterworks	26,000 00	
Bons New Orleans City Railroad Co	27,500 00	
Bons New Orleans Pacific Railway.	1,920 0	
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co	4,000 00	
Levee Steam Cotton Press....	24,730 00	
Bataillon Washington Artillery....	500 00	
Bons St Bernard Steam Engine	100,00	
Actions du New Orleans City Railroad Co....	1,200	
Actions de la State National Bank....	700 0	
Actions de la Vallette Dry Dock Company....	4,000 00	
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co....	1,900 00	
Actions du New Louisiana Jockey Club....	750 00	
Propriété foncière de ville....	64,561 00	
Billets 1re hypothèque....	125 864 00	
Prêts sur demande.	66 990 17	
Billets garantis par nantissement....	10 000 00	
Billets à recevoir en règlement de primes....	45	
Primes en cours de collection....	110,149 44	
Dû par agents et en voie de transmission....	916 44	
Compte en suspens.	383 30	
Dû par compagnies d'assurance pour réassurance....	5,843 07	$839,640 58

PASSIF.

Capital....	$500,000 00	
Réserve pour primes non acquises	316,097 92	
Réserve pour pertes non ajustées et non payées....	58,438 46	
Dividendes non réclamés....	270 50	
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances....	14,918 71	
Surplus net comme ci-dessus....	45,114 99	$839 640 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif ps adite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte

A. SCHREIBER
E. GALLY
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 1a janvier 188

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRERE,	A. SCHREIBER,
C. T. DUGAS	CHAS. E. SCHMIDT
FATJO.	JULES TUYES.

Proclamation de la Quarantaine

PAR LE
Gouverneur de la Louisiane.

Conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, contenue dans une résolution adoptée par ce corps, le 27me jour du mois de mai 1885, et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, je Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, lance ici une proclamation révoquant celle que j'ai lancée le 18me jour du mois de mai 1885 à partir du 10me jour du mois de juin 1885, et conformément à la dite résolution, je lance ici la proclamation suivante qui aura force de loi à partir du 10me jour du mois de juin 1885:

Tous navires ainsi que leurs équipages, passagers et cargaisons arrivant aux diverses stations quarantenaires de l'Etat seront soumis à une inspection par les officiers de santé de ces stations.

Tous navires, équipages, passagers et cargaisons arrivant à la station de quarantaine du Mississipi, d'un des ports inter-tropicaux américains et des Indes seront soumis à des mesures sanitaires maritimes d'après le classement que voici:

(1ère classe). Navires arrivant des ports non infectés.

(2me classe). Navires arrivant de ports en suspicion.

(3me classe). Navires arrivant de ports infectés.

(4me classe). Navires qui, sans égard aux ports d'où ils viennent, sont infectés, c'est-à-dire les navires qui ont à leur bord la fièvre jaune ou d'autres maladies contagieuses ou infectieuses à leur arrivée, ou qui en ont eues pendant leurs voyages.

Les navires de 1ère classe seront soumis à un système maritime complet de salubrité à la station quarantenaire sans être détenus, navires et passagers, plus longtemps qu'il ne faut pour être mis dans les conditions de salubrité voulues.

Les navires de 2me classe subiront une détention de cinq jours pour l'examen des personnes dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 3eme classe subiront une détention de sept jours dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 4me classe seront envoyés à la station de quarantaine inférieure pour y subir, navires et personnes, des mesures de salubrité, et y être détenus le temps que le Bureau de Santé jugera convenable. Aussi, tous navires arrivant de ports de la Méditerranée que l'on sait ou croit infectés de choléra, ou capable de le devenir plus tard seront soumis aux exigences précédemment énoncées.

De même qu'aucun navire arrivant des ports ci-dessus désignés et appartenant aux 2me, 3me et 4me classes, ainsi qu'il est dit dans le classement plus haut mentionné ne pourra passer les stations de quarantaine des Rigolets ou de l'Atchafalaya sans avoir subi la détention de 40 jours et avoir été parfaitement nettoyé et désinfecté.

Les officiers de quarantaine des diverses stations sont chargés de rigoureusement mettre en vigueur cette proclamation et le Bureau de Santé est requis d'en poursuivre sévèrement les violateurs.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge ce 28e jour du mois de mai A. D. 1885.
S. D. McENERY.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Le Bureau de Santé de la Louisiane fait les recommandations suivantes aux agents propriétaires et commandants des navires dans le but de faciliter les travaux des officiers de la quarantaine et de réduire la détention des navires à sa durée la moins longue.

1. Les navires doivent se départir pendant la saison de quarantaine de toutes draperies de laine, sofas, rideaux, tapis et tels autres articles semblables autant que possible.

2. Autant que possible les navires devront avoir de leurs équipages que des hommes acclimatés.

3. Lorsque les navires font escale dans un port infecté de fièvre jaune, ils doivent jeter l'ancre au large, si c'est possible et les équipages doivent s'abstenir d'aller à terre la nuit surtout.

4. Quand c'est possible les marchandises doivent être placées de façon à donner accès aux pompes parmi elles et à permettre aux officiers de quarantaine de faire enlever l'eau et laver les cales.

5. Une attention spéciale doit être consacrée à l'entretien propre des navires, des personnes et il doit être pourvu à la ventilation de tout le navire. Le meilleur désinfectant peut être obtenu du Bureau de Santé ou d'un de ses officiers, ils indiqueront le moyen de s'en servir.

6. Les navires faisant le commerce des fruits doivent toujours être propres afin d'éviter les délais aux stations de quarantaine. Les commandants doivent avant d'arriver faire nettoyer les cales, afin que les navires puissent être mis dans d'excellentes conditions sanitaires et d'éviter une trop longue détention.

7. Les navires suivant les recommandations qui précèdent seront l'objet d'une considération spéciale aux stations de quarantaine, la détention et les frais de nettoyage et de désinfection étant nécessairement moindres.

DEPARTEMENT EXECUTIF.

Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux recommandations du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane contenues dans une résolution votée par le dit Bureau, à une assemblée spéciale qui a eu lieu le 11 juin 1885, et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, moi SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'amende par les présentes la proclamation officielle du 28 mai 1885, relative à la quarantaine, comme suit:

Que les navires de seconde et troisième classe soient soumis à une désinfection maritime complète et que tous passagers soient retenus à la station de quarantaine pendant au moins cinq jours pleins après leur arrivée à la quarantaine, cet amendement devant être mis en vigueur à dater du 17 juin 1885.

L'attention des différents officiers de quarantaine est appelée sur l'amendement ci-dessus. Ils sont en outre requis et enjoints de mettre rigoureusement à exécution la proclamation de quarantaine du 28 mai 1885, amendée comme ci-dessus.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce treizième jour de juin (A. D.) 1885.
(Signé) S. D. McENERY.
Par le Gouverneur
(Signé) JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.
16juin—2f

Album Poétique de la Louisiane.

J'invite cordialement les personnes qui aiment la littérature à venir voir et parcourir, si elles le désirent, les poésies dont je donne ci-dessous les titres. C'est en vue d'une publication mensuelle sous le nom de *Album Poétique de la Louisiane* que j'ai réuni ces morceaux—et que je continuerai à en réunir d'autres, afin d'avoir à l'avance le *stock* littéraire le plus complet possible.

J'avais annoncé le 3 du mois dernier, au *Cahier Poétique*, je n'ai pas réussi à le faire imprimer à temps et je préfère aujourd'hui que son contenu serve à la publication périodique dont je parle.

Voici les pièces que j'ai en ce moment:
1—La Fleur de Serre et la Fleur des Champs, *Fable*. 2—Le Mirage: *Sonnet*. 3—La Noël du Pauvre: *Poésie*. 4—A Chahta Ima Adrien Rouquette: *Poésie mystique*. 5—Le Piano et la Machine à Coudre: *Fable*. 6—La Vie: *Poésie des tristesses humaines*. 7—Heraclite et Démocrite: *Sonnet*. 8—Le Convoi du Pauvre: *Poésie de la vie réelle*. 9—Les Messagères du Printemps: *Poésie*. 10—France: *Acrostiche*. 11—Les Grands Projets: *Fable*. 12—Patrie: *Acrostiche*. 13—Celle que je voudrais: *Simples vers*. 14—Le Rêve d'un homme de bien: *Poésie du cœur*. 15—Dieu: *Acrostiche*. 16—Liberté: *Acrostiche*. 17—Le Poëte: *Sonnet*. 18—L'Aigle et les Hirondelles: *Fable*. 19—Charité: *Acrostiche*. 20—L'exilé: *Poésie*. 21—Bienfaisance: *Acrostiche*. 22—La Revanche: *Chant Patriotique*. 23—Mon Père et mon Fils: *Poésie du Souvenir*.

Ces vingt-trois pièces inédites contiennent ensemble environ treize cents vers. Chaque Numéro de la publication sera composé de seize pages grand in-octavo, sous couverture en couleur, et l'exemplaire sera du prix de vingt-cinq sous.

Appel aux Ecrivains du Pays :

Il y a en Louisiane plus de poëtes—ou au moins de versificateurs qu'on ne le croit, et plus élevés que nombre de ceux qu'on a souvent fait mousser par camaraderie. Les meilleurs ne sont pas toujours ceux que l'on connaît et que l'on vante le plus. C'est pourquoi je fais appel aux inconnus—dont je connais une partie et je les prie de m'adresser, sans retards, ce qu'ils jugeront avoir écrit de meilleur: leurs poésies, celles qui auront une valeur réelle—en quelque genre que ce soit—trouveront place dans l'*Album Poétique*—et je leur saurai gré d'avoir aidé à enrichir ma nouvelle publication.

Je ne puis dire au juste quand je commencerai ... possible, et, dès que tout sera prêt, je l'annoncerai.

J'aurai l'audace, en terminant, de me rendre justice à moi-même, et, pour ce, je répéterai quelques lignes que j'ai écrites dernièrement: les voici: "J'ai publié ici dix volumes, prose ou vers; j'y ai créé et rédigé plusieurs journaux, et, en somme, j'ai aidé à la propagation ou à la conservation de la langue française en Louisiane, sans profit pour moi si la littérature, au lieu de me faire vivre dans l'aisance, m'a réduit à la portion congrue."
CHARLES TESTUT
Rue St Louis, No 76, dans la cour
9 juin—6t

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30, Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dauphine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 9 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poëte et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

SIXIÈME DISTRICT.
(Ville de Jefferson.)

Boîtes.
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine.
5 Coin des rues Prytanée et Tolédano.
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo.
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz.
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople et Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée.
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence.
24 Station des Chars, coin des rues Lyon et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat.
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Moses Schwartz vs. Ses créanciers. | No 14 581 Division B.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de Moses Schwartz pétitionnaire ait lieu pardevant T. Wharton Collens notaire le Samedi 11me jour de Juillet 1885 à 11 heures du matin pour voter et prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois pour le paiement de ses dettes par acomptes égaux; que Charles Louque Esq soit nommé pour représenter les créanciers absents et que pendant l'intervalle de la réunion toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nlle Orleans, 5 juin 1885.
(Signé) W. T. HOUSTON Juge
Pour copie conforme:
11 juin—3f JAS. D. RANKIN Député Greffier.

FEUILLETON.

Commencé le 1er mai. No 44

LA Petite Marquise

—PAR—

PAUL SAUNIÈRE.

—Suite.—

—Attendez, monsieur, vous ne savez pas encore ce dont il s'agit.

—Ni l'homme, ni l'enfant, dit Robert, sur la figure de qui coulaient de grosses gouttes de sueur. Ce n'est pas moi, c'est André.

M. de Parambère échangea avec son confrère un regard significatif.

—Voici venir la vérité, fit-il à voix basse. Vous pouvez accuser hardiment après de pareils aveux.

Le procureur jeta les yeux sur l'enquête, afin de n'avancer qu'à coup sûr.

—Sans doute, dit-il, c'est votre frère André qui a conçu la pensée du crime, mais il n'est pas possible que, seul, il ait tué et coupé en morceaux Manuel Cardon. Vous lui avez servi de complice, convenez-en. Au moment de paraître devant Dieu, ne vous semble-t-il pas digne et juste de confesser la vérité tout entière?

—Oui, vous avez raison. Aussi bien, c'est de ce crime que je meurs. Depuis si longtemps je m'attends à l'expier que le remords ne m'a jamais laissé une heure de repos. Et tout à l'heure, là, quand vous êtes entrés dans cette chambre, j'ai deviné que vous veniez m'en demander compte.

—Eh bien! parlez, nous vous écoutons, dit le procureur en adoucissant sa voix. Surtout pas de terreurs inutiles! ne vous fatiguez pas, ne vous pressez pas. Vous savez bien qu'en l'état où vous êtes vous n'avez rien à redouter de la justice. Au contraire, de tels aveux seront l'expiation de votre faute et vous feront mériter le pardon du Dieu que vous avez offensé.

—Oui, fit Robert d'une voix sourde, ce sera aussi le seul moyen de rendre à mon âme la paix qu'elle a depuis si longtemps perdue!.... Vingt-six ans!.... oui, il y a vingt-six ans de cela! En ce temps-là, je ne songeais à rien, moi. Un jour, mon frère André vint et éveilla en moi des instincts de cupidité que je ne me connaissais pas.

"Il me représenta la duchesse—une étrangère, disait-il,—jouissant impunément des immenses revenus des Mérenval, alors que nous mourions presque de faim.

"—Et nous laisserions cette fortune entre ses mains? s'écria-t-il dans un élan de sourde colère.

"Je ne voyais aucun moyen de l'empêcher, moi. Je lui en fis l'observation.

"—Ah! si tu voulais, cela ne serait pas long, dit-il.

"Je l'interrogeai. Il m'exposa alors le plan qu'il avait conçu. Il s'agissait de faire disparaître Marcel, le fils de Marguerite, puis, au bout d'un an ou deux, d'exiger d'elle la représentation de cet enfant et, à son défaut, la restitution de la fortune de notre pauvre frère. Le plan me parut habile et hardi; mais je ne consentis à m'y associer qu'à la condition qu'il n'y aurait pas une goutte de sang versé.

"André le promit. Par un domestique dont il avait acheté la complicité, nous savions tout ce qui se passait chez la duchesse.

"Aussi fûmes-nous très surpris des dispositions qu'elle semblait prendre elle-même pour mettre son fils à l'abri de nos tentatives. Elle avait fait venir d'Orléans Manuel Cardon, l'ancien valet de chambre de son mari, et lui avait promis d'aller le rejoindre dans trois jours.

"Pourquoi? Avait-elle découvert nos projets? Songeait-elle à les déjouer?

"Nous partîmes pour Orléans, nous louâmes une chambre en face de la maison qu'habitait Manuel, et le lendemain, en effet, nous vîmes arriver madame de Mérenval, portant son fils dans ses bras.

"Au bout d'une heure, elle ressortait les mains vides et s'empressait probablement de regagner Paris, persuadée qu'elle avait déjoué notre surveillance.

"Au moment où dix heures sonnaient, nous vîmes Manuel sortir à son tour avec de grandes précautions, portant un paquet volumineux. Après s'être assuré que la rue était déserte, il ferma sur lui la porte et se dirigea vers la Loire, qu'il traversa.

"Depuis près d'une heure nous marchions pour ainsi dire dans son ombre, lorsque nous arrivâmes sur les bords du Loiret. Manuel avait fini par s'apercevoir qu'il était suivi. Il pressait le pas, pour atteindre sans doute un village dont il nous semblait déjà distinguer les clartés lointaines.

"—Allons! me dit mon frère. Une seconde d'hésitation peut tout perdre. Es-tu prêt?

"—Je suis prêt, répondis-je d'une voix éteinte.

"Alors, armés d'énormes couteaux de boucher que nous nous étions procurés à tout événement, nous nous jetâmes sur le malheureux.

Son unique souci, en se défendant, était de préserver l'enfant qui lui avait été confié; mais que pouvait-il faire, vieux, seul et désarmé contre nous? André surtout frappait avec une fureur sauvage.

"L'héroïque serviteur chancela, mais, par un suprême effort, il lança loin de lui, dans les roseaux qui bordent la rivière, l'enfant que nous voulions lui voler.... puis il s'affaissa lourdement.

"Nous ne pouvions pas abandonner ce cadavre. Si on l'avait découvert, reconnu, nous étions perdus! il fallait absolument le rendre introuvable.

"Nous le hissâmes dans un bateau, qui était amarré tout près de là et nous poussâmes au large.

"Là, nous procédâmes, André et moi, à la plus sanglante et à la plus hideuse des besognes. Membre par membre, nous dépeçâmes ce gibier humain et nous en dispersâmes les débris le long des moulins dont le Loiret est couvert en cet endroit. Moi qui ne voulais pas verser de sang, j'en étais inondé!

"Quand nous eûmes fait disparaître toute trace de notre crime, nous mîmes pied à terre. Nous crevâmes avec une pierre l'avant du bateau, nous lui donnâmes vers le large une vigoureuse impulsion. Le bateau tournoya, atteignit à peu près le milieu de la rivière, puis il s'enfonça lentement et s'engloutit....

"Alors nous nous élançâmes à la recherche de Marcel.

"Malheureusement il faisait nuit, nous ne connaissions pas le pays; nous perdîmes un temps précieux avant de reconnaître l'endroit où le vieux Cardon avait succombé. Mais là encore, il nous fut impossible de retrouver le corps de Marcel.

Nous dûmes renoncer à nos recherches afin de rentrer à Orléans avant le jour. Le soir même nous revenions à Paris.

"Là seulement, nous eûmes le mot de l'énigme qui nous avait si fort intrigués. Marguerite avait en effet surpris dans le jardin de son hôtel, où nous nous croyions bien seuls, le plan que nous avions formé. A présent qu'elle croyait Marcel hors de danger, elle ne craignait pas de nous jeter notre trahison au visage et nous chassa de sa maison. Nous étions dans des fureurs mortelles. Enfin, instruits toujours par le même domestique, nous apprîmes les inquiétudes de Marguerite, la fièvre qui en fut le résultat, la folie qui se déclara....

"C'était plus que nous n'en demandions, hélas! La pauvre femme n'était plus en état de se défendre ni de nous répondre.

"Aussi nous n'eûmes pas de peine à obtenir que les biens du feu duc nous fussent restitués.

"Depuis lors, bien des années se sont écoulées, dit en finissant le moribond, que les forces commençaient à abandonner. J'ai cherché dans la dissipation, dans les joies plus tranquilles de la famille, l'oubli de ce remords.... je ne l'ai pas trouvé! Mon mariage, Dieu l'a maudit, puisqu'il ne m'a pas donné d'enfants. Tant mieux! Personne n'héritera de cet opprobre...."

Epuisé par ce suprême effort, il se renversa sur l'oreiller comme une masse inerte.

—Un instant! il faut qu'il signe cette déclaration! s'écria monsieur de Parambère.

Il s'approcha du mourant, essuya la sueur dont il était inondé et lui fit respirer un flacon de sels qui se trouvait là.

—Allons, monsieur le marquis! encore un dernier effort! dit-il. Cette dernière déclaration, de tous points conforme à l'instruction que nous avions dressée, il faut que vous ayez la force et le courage de la signer....

—Donnez.... Et le moribond en étendant la main, les yeux à demi voilés par l'agonie....

Le greffier s'empressa d'apporter la déposition qu'il avait rédigée et tendit la plume au gentilhomme, qui la saisit d'une main tremblante.

—Là, fit M. de Parambère en montrant du doigt au mourant la place à laquelle il devait apposer sa signature.

Tout à coup, le marquis Robert de Mérenval se redressa.

—Qu'on ouvre les portes de cette chambre, qu'on fasse venir ma femme, mes domestiques!

Quoiqu'un peu étonné de cette fantaisie étrange, le procureur ne crut pas devoir s'y opposer et fit signe à ses exempts de s'y conformer.

Bientôt arriva la marquise, suivie de ses femmes, puis vinrent successivement tous les domestiques de l'hôtel, qui se rangèrent silencieusement autour de la chambre.

—Je vous prends tous à témoin, vous qui m'écoutez, dit le moribond, que c'est de mon plein gré, sain de corps et d'esprit, que je signe ce papier en expiation de mes péchés.

A ces mots, en présence de tous ces visages étonnés, il signa d'une main hardie.

Positivement cette sorte de confession publique, qui ne manquait pas de grandeur, avait épuisé ses forces, mais soulagé son âme d'un grand poids. Ses traits n'avaient plus la même expression farouche et désespérée dont ils étaient animés tout à l'heure.

La justice n'avait plus rien à faire dans cette maison qu'un deuil imminent allait envahir. Les magistrats se retirèrent solennellement et remontèrent dans leur carrosse, qui les ramena sur-le-champ au Châtelet.

M. de Parambère rayonnait. Le drame s'était bien passé tel qu'il l'avait reconstitué dans son instruction. Aucun détail ne lui avait échappé.

A peine descendu de carrosse, le procureur au Châtelet donna l'ordre qu'on lui amenât le duc de Mérenval.

André parut, la tête haute, le regard assuré.

—Monsieur, lui dit-il, je viens faire auprès de vous une dernière tentative. Veuillez répondre......

Le gentilhomme dressa l'oreille.

—Qui ou non, reconnaissez-vous, de concert avec votre frère Robert, avoir assassiné Manuel Cardon dans la soirée du 16 mai 1695? demanda le procureur.

—Encore! fit André avec un sourire dédaigneux. Oui, certes, je le nie. Je le nierai jusque sous la hache du bourreau.

—La hache du bourreau n'a que faire ici, monsieur.

—Pardon, monsieur. S'il vous prenait fantaisie de me condamner, malgré mes protestations, n'est-ce pas sur l'échafaud que vous m'enverriez?

—Non, monsieur. La hache est le supplice des gentilshommes. Quant aux assassins, on les roue.... Souvenez-vous du prince de Horn!

André devint livide et se prit à trembler. Ce fut bien pis encore quand le procureur ajouta d'une voix sévère:

—Veuillez vous asseoir, monsieur, et écouter sans l'interrompre la lecture du document que vous allez entendre.

Alors se tournant vers le greffier:

—Veuillez lire à monsieur le marquis la déposition que nous venons de recevoir, ordonna-t-il.

Le greffier, d'un ton nasillard et d'une voix traînante, commença la lecture de ce document écrasant.

L'accusé,—car, à partir de ce moment, André de Mérenval était convaincu d'assassinat et de spoliation,—n'essaya même plus de protester. A mesure que se déroulaient les événements que son frère avait racontés, une pâleur de cire envahissait son visage et ses membres étaient agités d'imperceptibles tressaillements.

En effet, de cette déposition, il résultait clairement, non seulement que le crime avait été commis, mais encore qu'André en avait été le principal instigateur.

Malgré tout, quand le greffier eut achevé sa lecture, André tenta de se débattre encore contre l'inévitable dénouement qu'il pressentait.

—Je ne sais, messieurs, dit-il, quelle valeur vous pouvez attribuer à la pièce que vous venez de me soumettre. Il est évident qu'elle a été arrachée par la surprise à un homme trop faible et déjà trop près de la tombe pour avoir conservé la plénitude de ses facultés. Quant à moi, je n'en reconnais ni la teneur, ni l'authenticité, et je continue à protester de mon innocence.

—Les juges apprécieront, fit le procureur, mais quand nous avons sommé le marquis de signer sa déclaration, nous ne songions nullement à faire intervenir aucuns témoins. C'est votre frère lui-même, qui, de son propre mouvement, a voulu donner à ses aveux une publicité dont nous n'avions pas besoin. C'est donc en présence de sa femme et de ses domestiques, et après les avoir pris à témoin de sa parfaite lucidité d'esprit, qu'il a signé la déposition que vous venez d'entendre.

Alors, s'adressant à l'huissier:

—Reconduisez l'accusé en prison, ordonna-t-il.

Ainsi fut fait. A quoi, du reste, auraient servi de nouveaux aveux? Dès à présent l'instruction était assez complète pour que la culpabilité d'André de Mérenval fût clairement démontrée.

Et il fut vraiment très heureux que Dubois eût recommandé la plus grande diligence, car, le lendemain, Robert de Mérenval était mort! Si donc vingt-quatre heures de plus s'étaient écoulées, on n'aurait pas eu entre les mains cette déposition écrasante, autour de laquelle pivotaient maintenant tous les incidents de ce mystérieux attentat.

Le soir même, Dubois était instruit du résultat auquel l'enquête avait abouti et en informait à son tour le régent.

Philippe d'Orléans ne transigeait jamais en pareil cas avec sa conscience. Il aurait livré de sa propre main son frère lui-même au bourreau.

—Eh bien! qu'on le juge et qu'on le roue! fit-il d'un ton sec.

—Vous n'y pensez pas, monseigneur! Cette affaire aura un retentissement déplorable!

—Tu veux dire salutaire, Dubois, corrigea Philippe. Quand messieurs les gentilshommes, qui oublient à ce point leur dignité, verront qu'on les traite comme des assassins vulgaires et qu'on les roue au lieu de les décapiter, ils y regarderont à deux fois avant de recommencer.

—Je suis si bien de votre avis, monseigneur, que je ne veux chercher en aucune façon à soustraire le coupable au châtiment qui l'attend, qu'il a mérité.

—Alors que me veux-tu?

—Je voudrais vous faire observer qu'il reste debout deux Mérenval, dignes en tous points d'intérêt et de pitié.

—Deux Mérenval! Lesquels?

—D'abord la duchesse que vous connaissez, que ces misérables ont rendue folle et réduite depuis vingt-cinq ans à la dernière misère....

—Oui, elle mérite, en effet, toutes les indulgences celle-là. Mais l'autre?

—L'autre, monseigneur, c'est son fils, le vrai, l'unique duc de Mérenval.

—Elle l'a donc retrouvé?

—Depuis une douzaine de jours.

—Et tu le connais, toi, ce descendant des Mérenval?

—Intimement, monseigneur. Et vous aussi.

—Bah! Alors ton histoire devient très intéressante. Où donc ai-je vu ce jeune homme?

—Ici même. Votre Altesse lui a trouvé même assez d'intelligence pour lui faire espérer qu'il ne tarderait pas à obtenir une place de conseiller d'Etat.

—Alors explique-toi. Je n'ai pas assez de temps pour le perdre à déchiffrer les énigmes.

—Eh bien! Votre Altesse se souvient-elle de Pascal, mon secrétaire particulier?

—Quoi? ce grand garçon, si doux, si intelligent, si distingué, que je me demandais où tu avais pu dénicher ce merle blanc des secrétaires.

—C'est lui, monseigneur.

—Parbleu! tu ne pouvais me faire plus grand plaisir. Ce garçon m'intéressait avec sa grande... [illegible]

Le cardinal lui apprit de quelle façon la duchesse avait retrouvé son fils.

—Mais alors ce pauvre jeune homme doit être d'une joie folle, fit observer le régent.

—Hélas! il l'ignore encore. Votre Altesse ne se souvient donc pas?.... Je lui ai pourtant raconté, il y a une dizaine de jours, que ce Pascal avait été assassiné devant le Louvre....sur les quais...

—Ah! c'est juste. Eh bien! Où en est-il ton pauvre Pascal?

—Il va mieux. Depuis hier les médecins espèrent le sauver. C'est précisément pour sa mère, pour lui, qui va hériter d'un grand nom et d'une fortune magnifique, que je désirerais ne pas donner trop d'éclat à l'exécution du coupable.

—Eh! comment diable veux-tu que je l'empêche?

—Il y aurait bien un moyen.... hasarda Dubois.

—Lequel?

—Ce serait d'ordonner que l'exécution se ferait la nuit....

—La nuit! Jamais! Voyons, est-ce possible! Est-ce que la justice peut frapper dans l'ombre?

—Oh! je m'entends. La nuit.... cela voudrait dire trois heures du matin. Or, il fait jour en ce moment à trois heures....

—Eh bien! assieds-toi là. Rédige un ordre dans ce sens et je le signerai.

Dubois ne se le fit pas dire deux fois. Il s'assit devant la table et écrivit:

"Ordre d'avancer de trois heures l'heure légale de l'exécution du duc André de Mérenval."

Le régent data et signa. Au bas de quoi Dubois ajouta le sceau de l'Etat.

—Puisse mon pauvre petit protégé venir remercier bientôt Votre Altesse de ce qu'elle a fait pour lui, dit-il en s'éloignant.

—Ma foi! je t'avoue que cela me ferait plaisir. Ce jeune aiglon a une tête qui promet. Je crois que nous en ferons quelque chose.

L'affaire suivit son cours.

(A continuer.)